



ASSOCIATION DES RIVERAINS DE FRANCE
ASSOCIATION NATIONALE FÉDÉRANT DES RIVERAINS, DES ASSOCIATIONS, DES SOCIÉTÉS ET
DES SYNDICATS DE RIVERAINS DES EAUX DOUCES ET/OU MARINES.
Association déclarée le 29 Août 1979 régie par la loi du 1er juillet 1901.

Assemblée générale — 42400 SAINT-CHAMOND
29 Septembre 2012

La réunion, ouverte à 10 heures, dans une salle du Restaurant « La Maison des Chanoines » 52 Boulevard Waldeck Rousseau est présidée par Monique RIEUX, Présidente de l'association, entourée des membres du bureau.

Christian PERON, Délégué de la Fédération Des Moulins de France y participe.

Plusieurs élus locaux, invités par l'Association de défense de l'environnement & des droits des riverains qui nous reçoit, nous ont rejoints vers 11 h 30.



Nos activités

Sur les années 2010, 2011 et 2012, nous comptabilisons 282 adhérents dont 204 individuels, 39 associations et 39 usiniers. Un sondage récent sur 35 associations à jour de cotisations, 39 usiniers et 140 individuels a permis d'évaluer que ARF rassemblait plus de 3 000 riverains.

Deux notes d'informations ont été envoyées dans l'année à tous nos adhérents et le site internet a été régulièrement approvisionné : la veille documentaire juridique et réglementaire permet de suivre les modifications apportées aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux recommandations envoyées par circulaires, instructions ou avis.

Nous avons répondu à de nombreuses demandes de conseil et d'aide à caractère juridique. La fréquence de certaines questions nous a conduit à mettre à disposition des documents écrits par des professionnels et à rédiger quelques études simples à destination de nos adhérents.

Des demandes d'aide juridique collective pour des dossiers susceptibles d'avoir des conséquences jurisprudentielles non négligeables ont été déposées.

L'enregistrement des temps consacrés au secrétariat révèle la mobilisation du mi-temps pour une personne.

Sommaire

Nos activités	1
Nos finances	2
Vérification des comptes	2
Nos orientations.....	3 & 4
Les difficultés locales	3 & 4

*Une note exceptionnelle
pour vous présenter
l'assemblée générale
2012 et nos meilleurs
vœux pour 2013*

Nos finances



Le total des recettes d'exploitation 2011 s'élève à 17 118,40 euros ; celui des dépenses d'exploitation s'élève à 14 491,20 euros entraînant un résultat d'exploitation de 2 627,20 euros.

Les frais engagés par les administrateurs sur leurs ressources propres et abandonnés pour le fonctionnement de l'association se montent à 5 067,90 euros.

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2011, placé sur un compte d'épargne bancaire, permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

La Présidente propose de maintenir, sans changement, les cotisations 2011 et 2012.

Compte tenu de son budget, il n'y a aucune obligation légale de faire appel à un commissaire aux comptes. Cependant, le bureau estime qu'une surveillance extérieure est préférable.

Les factures et justificatifs des recettes et dépenses ont été portés à disposition du vérificateur qui dans son rapport, a déclaré que « *les documents sont tenus et classés régulièrement. Les sommes sont reportées au journal et ventilées en colonnes multiples selon leur nature. Les comptes présentés, sincères et conformes aux documents comptables, peuvent être approuvés par l'assemblée générale.* »

Après discussion, le rapport financier est adopté à l'unanimité à mains levées.

Nos orientations

COMMUNICATION :

Les avis exprimés à l'extérieur de l'association doivent être cohérents, ce qui exige concertation et coordination préalables.

Le bureau a reçu au siège un des chargés de mission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. Un document relatant les principales difficultés de nos adhérents, avec un exemple illustrant chaque cas, lui a été remis.

Des contacts ont été établis avec nos homologues des pays voisins.

Le conseil réfléchit aux modifications à apporter à la note d'information périodique pour mieux répondre aux attentes des adhérents.

SERVICES AUX ADHERENTS :

Nos adhérents demandent des réponses suffisamment précises en rapport avec leurs difficultés.

Notre documentation juridique et technique doit être constamment tenue à jour.



FONCTIONNEMENT :

Les frais de déplacements des administrateurs seront pris en charge par l'association en cas de convocation du conseil sur la base d'un aller-retour du domicile au siège ARF ou sur mission écrite signée par la Présidente. Ils seront payés sur présentation au trésorier des documents justificatifs : convocation ou ordre de mission signé, titre de transport SNCF, relevé déclaratif des kilomètres routiers, facture d'hôtel, de restaurant et de péage éventuels. Des compte rendus de mission devront être rédigés. Le prix unitaire du kilomètre sera celui publié par le code général des impôts pour les salariés utilisant leur véhicule personnel pour les besoins de leur profession. Ce sujet entraîne une modification du règlement intérieur.

Pour quelques dossiers, il est prudent de faire appel à un avocat spécialisé en droit public et droit de l'environnement.

Il paraît nécessaire de vérifier que notre contrat d'assurance en responsabilité civile couvre bien les risques encourus.

Notre renouvellement

Nous avons reçu la candidature de Viviane DESCOLLAZ, Vice Présidente de l'association des propriétaires riverains du lac qui nous avait reçus l'an dernier à ANNECY.

Par vote à mains levées, un mandat de trois ans au sein du Conseil est confié à Viviane DESCOLLAZ, Jean-Pierre POUPINOT et Monique RIEUX.

Les difficultés de l'association locale



Fabienne ZENOU, Présidente de l'association de défense de l'environnement & des droits des riverains et Yves DREVET accueillent Messieurs Emmanuel MANDON, attaché parlementaire du Député François ROCHEBLOINE, Marc LASSABLIERE et Hervé REYNAUD, Conseillers Généraux.

Elle rappelle que l'expropriation ne réduira pas la pollution de l'eau par les pluies sur la route.

Ils exposent les difficultés liées à l'établissement des périmètres de protection de la retenue d'eau potable du barrage de la Rive.

A bout de quelques minutes, élus et riverains se sont engagés à trouver des solutions et des rendez-vous ont été pris.



L'approvisionnement en eau potable d'une part, les conséquences environnementales et le ressenti des riverains d'autre part, les dispositions réglementaires à mettre en œuvre enfin, sont des questions importantes au sujet desquelles le dialogue doit reprendre pour aboutir rapidement.



La retenue vue de la rive gauche



La Valla en rive droite du Gier



Les élus
expliquent
leur point
de vue.

